LEGISLATION

La pratique de la réflexologie faciale Dien Chan utilise des outils non invasifs en synergie et en complément d'un traitement médical, de kinésithérapie ou d'esthétique, sans pour autant établir de diagnostic ou modifier le traitement établi par un professionnel de santé.

La pratique de la réflexologie Dien Chan ne peut et ne doit, en aucun cas, dispenser d'une consultation médicale et ce, quels que soient les symptômes.

La réflexologie faciale intégrale Dien Chan entre dans la catégorie des actions de développement des ressources personnelles et le bien-être de la personne (Fiche métier ROME K1103)

En accord avec l'article L489, et L4321-1 du code de la santé publique, il ne s'agit nullement de kinésithérapie, ni de massage ni de gymnastique médicale ni de soins médicaux mais de techniques de bien-être par le développement de ressources personnelles, le bien-être de la personne par la relaxation physique et la détente libératrice de stress.

La pratique de la réflexologie faciale Dien Chan entre en accord avec la résolution européenne A4-0075/97 mise à jour le 24 mars 1999 sur le statut des médecines non conventionnelles:

"On observe une tendance à la recherche d'une médecine plus humaine qui prendrait en charge l'être humain en tant que tel et pas seulement sa pathologie. D'où le regain d'intérêt pour des thérapeutiques traditionnelles et des remèdes plus doux qui visent moins à détruire un agent pathogène que rendre au corps humain sa capacité de résister à cet agent.

Cela ne signifie pas cependant que médecines conventionnelles et non conventionnelles s'excluent mutuellement. Au contraire, elles peuvent agir en complémentarité au plus grand bénéfice des patients."